



# Rentrée 2020/2021

## Passerelle Prépa Sup Santé Sociale

IFSI : Institut de Formation en Soins Infirmiers

ENVOL : Prépa aux études supérieures et aux concours des secteurs sanitaire & social

**Circulaire à l'attention des étudiants et de leurs parents**

Paris, le 15 juillet 2020

Madame, Monsieur, Chers Parents,

Nous sommes heureux de vous retrouver à la prochaine rentrée de la Passerelle Prépa Sup. Bienvenue à ceux qui ont fait le choix de notre établissement. La communauté éducative porte un regard plein d'espérance sur chaque étudiant pour lui permettre de s'épanouir sur le plan personnel et de construire son avenir scolaire et professionnel. Dans le respect des différences, nous voulons développer le « savoir-vivre » ensemble.

Pour préparer au mieux la nouvelle année scolaire, nous vous adressons d'ores et déjà quelques informations utiles (voir ci-après et ci-joint) et notamment :

1. Organisation des cours
2. Période de stage en milieu professionnel
3. Liste des documents remis par l'étudiant
4. Documents remis le jour de la rentrée
5. Informations importantes
6. La pastorale

Nous vous donnons rendez-vous le :

**Judi 17 septembre 2020 de 10h00 à 17h00**

Début des cours, selon l'emploi du temps, **le vendredi 18 septembre**. Un temps de cohésion et de convivialité étant prévu le jour de la rentrée, il est demandé aux étudiants de venir avec un pique-nique.

**A l'issue de cette journée, une réunion avec les parents débutera à 18 h.**

Les cours auront lieu à l'Annexe de l'enseignement supérieur située :

⇒ **60 rue Vergniaud – Paris 13<sup>ème</sup>**

Veillez croire, Madame, Monsieur, Chers Parents, en l'assurance de nos sentiments dévoués.

Dominique MANGA  
Coordinateur du Lycée Polyvalent  
Responsable de la Passerelle Prépa Sup

B. CHIBANI-MANDEVILLE  
Directrice-Coordinatrice

**GROUPE SCOLAIRE SAINT-VINCENT-DE-PAUL**

Ecole et Collège privés Sainte-Anne – Sainte-Marie – Lycée polyvalent privé Notre-Dame  
UFA Notre-Dame (rattaché au lycée) – Centre de Formation Continue Saint-Vincent-de-Paul  
49 rue Bobillot, 75013 PARIS – Tél : 01 45 80 02 13 ou 01 45 80 77 90 – Fax : 01 45 65 27 06  
@ mail : [contact@gs-svp.com](mailto:contact@gs-svp.com) - Site : [www.gs-svp.com](http://www.gs-svp.com)



## 1. ORGANISATION DES COURS

Les horaires et modalités de rentrée sont susceptibles d'être modifiés en fonction de l'évolution de la situation sanitaire. Nous vous invitons à rester attentifs et à consulter vos mails. Vous pouvez vous connecter sur le site de l'école pour plus d'informations.

Les cours auront lieu deux jours par semaine : le jeudi et le vendredi

Le reste de la semaine est réservé au stage en structure sanitaire, sociale ou médico-sociale.

Il est demandé aux étudiants de se munir d'un ordinateur portable, outil de travail quotidien et indispensable dans l'enseignement supérieur.

## 2. PÉRIODE DE STAGE EN MILIEU PROFESSIONNEL

Le stage ou service civique ou emploi est indispensable car il permet une immersion et la confirmation du projet.

Pour toute question concernant le stage vous pouvez envoyer un mail à :

**Madame Marie-Christine JEAN** [m.jean@gs-svp.com](mailto:m.jean@gs-svp.com)

### **A l'attention des Etudiants souhaitant une poursuite d'études en IFSI ou IFAS/IFAP**

Ce stage obligatoirement conventionné (une convention de stage vous sera remise par le groupe scolaire Saint Vincent de Paul), devra avoir lieu en hôpital ou en clinique, EHPAD, cabinet d'Infirmiers libéraux ou à défaut dans une structure où interviennent des infirmiers ou aides-soignants ou auxiliaire de puériculture en équipe. Nous vous conseillons de rechercher un lieu de stage en mettant tout en œuvre, en particulier en faisant jouer vos relations et celles de vos parents. Pensez aussi à votre médecin traitant qui vous connaît et qui peut, peut-être, vous aiguiller ou vous recommander.

### **A l'attention des Etudiants souhaitant une poursuite d'études en école sociale**

Le stage doit se dérouler dans un établissement où exercent des éducateurs spécialisés, des moniteurs éducateurs, des animateurs socio éducatifs et différents travailleurs sociaux ayant pour mission de prendre en charge un public bénéficiant d'une aide, d'une assistance, d'un accompagnement. Vous ferez le point précis de très régulièrement.

Pour une poursuite d'études en BTS : stage en structures sociales ou médico-sociales.

### **A l'attention de tous :**

**Vous pouvez aussi chercher un service civique sur [service-civique.gouv.fr](http://service-civique.gouv.fr)** en sélectionnant vos critères de recherche selon vos jours de disponibilités et vos domaines d'intérêt (par ex. solidarité et éducation pour tous et culture et loisirs ...) vous recevrez une rémunération et il existe un choix de missions très intéressantes et ce dispositif est valorisé sur Parcoursup.

Cette période d'activité en milieu professionnel doit se dérouler 3 jours par semaine, du lundi au mercredi, de septembre à mai, en dehors des vacances scolaires.

## 3. LISTE DES DOCUMENTS REMIS PAR L'ÉTUDIANT

Le jour de l'accueil dans les classes, chaque étudiant remettra impérativement les documents suivants, dûment complétés, au Professeur Principal :

1. L'attestation d'assurance "Responsabilité Civile"

**(Demande à faire dès aujourd'hui auprès de votre assureur)**

2. Le Certificat médical d'aptitude et de Vaccination pour le stage dûment complété par le médecin

## 4. DOCUMENTS REMIS LE JOUR DE LA RENTRÉE

Au moment de l'accueil dans les classes, chaque étudiant recevra les documents suivants :

- L'emploi du temps provisoire
- Le formulaire de sécurité sociale rattachement à un tiers pour les étudiants de plus de 20 ans



- La charte et le formulaire de responsabilisation relatif au bon usage de l'informatique, de l'Internet, et des salles et matériels spécifiques
- Le formulaire du droit à l'image
- Une copie vierge de la convention de stage

## 5. INFORMATIONS IMPORTANTES

### REUNION PARENTS-PROFESSEURS :

Une réunion Parents-Professeurs est organisée le jour de l'accueil des étudiants : **le jeudi 17 septembre à 18h** pour présenter l'équipe pédagogique de la classe et les objectifs visés pour l'année.

Votre présence à cette réunion est **indispensable** : c'est un moyen de vous impliquer dans le parcours scolaire de votre enfant. En dehors de ces réunions, en cas de nécessité, vous pouvez aussi demander à rencontrer les professeurs.

### MALADIE ET ABSENCES :

La présence en cours et en stage est obligatoire. Un relevé est systématiquement envoyé aux parents à la fois pour les absences en classe et celles en milieu professionnel.

Pour toute absence en cours ou en stage, les étudiants doivent absolument informer, dans les plus brefs délais, le bureau de la vie étudiante.

Si le taux d'absence d'un(e) étudiant(e) s'avère élevé l'équipe des professeurs met en place des mesures de soutien pour éviter tout décrochage risquant de conduire à un échec de la préparation aux divers concours.

**Tout appel téléphonique doit être confirmé par écrit.**

Il convient de distinguer :

- ✦ Les **absences justifiées** par un certificat médical ou tout autre document officiel.
- ✦ Les **absences non justifiées** qui seront sanctionnées selon les Règles de vie de l'étudiant et en accord avec les services académiques et le code de l'Education. \*

### ASSURANCES :

Les élèves sont couverts par la Mutuelle Saint-Christophe.

✉ Mutuelle **Saint-Christophe** – 277 rue Saint-Jacques – 75005 PARIS

☎ 01 56 24 76 00

Cette assurance couvre les jeunes 24h/24 toute l'année, y compris pendant toutes les activités péri-scolaires (sport, voyages, classes de découverte). En cas d'accident durant les vacances scolaires, les familles doivent prendre contact directement avec la mutuelle. Cette assurance accident ne couvre en aucun cas les dommages aux vêtements ou leur perte.

**L'assurance du groupe scolaire couvre les accidents subis et non les accidents provoqués par les étudiants.** Il est donc indispensable que les familles souscrivent une ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE pour tous les accidents que leurs enfants pourraient provoquer. Les familles doivent fournir IMPERATIVEMENT l'attestation de leur assurance.

### ACCIDENTS :

En cas d'accident survenu dans l'établissement à un étudiant dont la famille n'a pas pu être contactée, le Chef d'Etablissement prend la responsabilité de le faire transporter à l'hôpital le plus proche par les Sapeurs-Pompiers.

### SECURITE SOCIALE :

Les étudiants sont couverts par la sécurité sociale de leurs parents jusqu'à l'âge de 20 ans.

Pour l'étudiant de plus de 20 ans, il peut continuer à être rattaché à la sécurité sociale de ses parents sous réserve d'effectuer des démarches auprès de la sécurité sociale.

Si vous êtes dans cette situation, signalez-le le jour de la rentrée, nous vous transmettrons les documents nécessaires.

### CERTIFICAT DE SCOLARITE

Le certificat de scolarité est téléchargeable sur Ecole Directe par le biais de votre profil.



#### ❑ TRANSPORTS

Un certificat de scolarité est remis aux étudiants pour bénéficier de la carte Imagine R<sup>1</sup> pour ceux dont l'inscription est confirmée par un premier règlement.

#### ❑ EXAMENS

Les étudiants âgés de 16 ans et plus et passant un examen doivent impérativement produire une **pièce d'identité** (passeport ou carte nationale d'identité) et l'**attestation de recensement à la journée d'appel** délivrée par la Mairie du domicile. Sans ces documents, leur inscription ne sera pas prise en compte par le Service Interacadémique des Examens et Concours.

## 6. PASTORALE

Tous les étudiants sont invités à participer à la vie de la Pastorale. Des temps d'échanges et diverses activités seront organisés notamment à l'occasion des temps forts (Saint-Vincent de Paul, Temps du souvenir, Noël, Pâques...) de l'établissement.

Les délégués pastoraux du supérieur relayeront toutes les informations utiles en vue des temps forts. Ils proposeront des activités pastorales permettant d'animer les temps forts et la vie étudiante. Des échanges pourront être faits avec le professeur principal dans le cadre de la vie de classe.

Les étudiants sont encouragés à se porter volontaire pour devenir délégué pastoral.

### TRÈS IMPORTANT :

**Pour des raisons de sécurité et de responsabilité, nous devons pouvoir vous joindre à tout moment.**

**Tout changement de coordonnées (adresse, numéro de téléphone) doit IMPÉRATIVEMENT et IMMÉDIATEMENT être communiqué au service du secrétariat scolaire ou par votre espace Ecole Directe.**

**IL EST OBLIGATOIRE DE RESPECTER LES DATES DES VACANCES SCOLAIRES**

**Merci !**

## CONTACTS PRINCIPAUX

Annexe de l'Enseignement Supérieur : [secretariatsup@gs-svp.com](mailto:secretariatsup@gs-svp.com)

Madame DANGUY-DES-DESERTS, responsable du site du supérieur : [c.danguydesdeserts@gs-svp.com](mailto:c.danguydesdeserts@gs-svp.com)

Madame JEAN, Professeur Principal : [m.jean@gs-svp.com](mailto:m.jean@gs-svp.com)

Monsieur MANGA, Coordinateur du lycée polyvalent, Responsable de la Passerelle Prépa Sup : [d.manga@gs-svp.com](mailto:d.manga@gs-svp.com)